



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 32
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 4 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 28 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIÈRE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ÉTAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, Mme ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), Mme ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé :

Monsieur LAURENT ROUX a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/68

**Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG –
Enfouissement des réseaux chemin de la Violette – Approbation de l'avant-Projet
sommaire -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 13 février 2017, pour l'effacement des réseaux chemin de la Violette, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 165/166/167 comme suivant :

1/ Basse tension :

- Dépose de 700 m de réseau aérien existant le long du chemin de la Violette entre le poste P537 Borde Basse et l'entrée du chemin côté route de Bessières. Les impasses donnant sur le chemin ne seront pas traitées. Les remontées se feront sur le 1er poteau béton dans chaque impasse.
- Construction d'un réseau souterrain en remplacement du précédent
- Reprise de l'ensemble des branchements du chemin de la Violette

2/ Eclairage public :

- Dépose de l'ensemble du matériel existant y compris sur la partie du chemin sur laquelle le réseau est déjà souterrain
- Reprise de l'ensemble du réseau souterrain existant le long du chemin de la Violette. Les dérivations vers les différentes voies donnant sur le chemin seront traitées en priorité par des mâts équipés en point triple et sinon par des boîtes de jonction.
- Construction du réseau souterrain sur la partie aujourd'hui éclairée depuis les poteaux béton du réseau basse tension à déposer en tranchée commune avec la basse tension
- Fourniture et pose sur l'ensemble du linéaire de 40 ensembles espacés d'environ 35 m et composés de mâts de hauteur 10 m équipés de lanternes LED d'une puissance comprise entre 100W et 125W

3/ Télécommunication :

- construction du génie civil du réseau de télécommunication en tranchée commune avec la basse tension et l'éclairage public suivant l'étude fournie par les services d'Orange
- le câblage du nouveau réseau et la dépose du réseau existant (câbles et poteaux) seront pris en charge directement par Orange.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

| | |
|--|------------------|
| TVA (récupérée par le SDEHG) | 78 645 € |
| Part SDEHG | 308 880 € |
| Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 107 475 € |
| Total | 495 000 € |

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la Commune pour la partie télécommunication est de 110 000 €. Le détail est précisé dans la convention à conclure entre le SDEHG, Orange et la Commune.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 165/166/167,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- De l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la partie relative au réseau télécommunication.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10 JUIL. 2018

ID : 031-213105612-20180710-D2018_68-DE

Décide :

Article 1

Moins 5 abstentions (M.PATRICE ETAVE, M.JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M.ERWAN DANIEL, Mme ISABELLE SEROR) :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 165/166/167,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la partie relative au réseau télécommunication.

- Transmis le 10 JUIL. 2018
- Affiché le 10 JUIL. 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE

